

## Réponse de l'ED Pratiques et théories du sens au rapport du comité d'évaluation du HCERES envoyé le 27 février 2019

### Observations

Saint-Denis, le 19 mars 2019

La direction de l'École doctorale *Pratiques et théories du sens* a pris connaissance du rapport du comité d'experts de l'HCERES, présidé par M. le Professeur Thierry Martin. Elle le remercie de ses remarques constructives.

Elle souligne avec satisfaction que les efforts consentis tant par l'École doctorale que par la gouvernance de l'université Paris 8 dans le domaine de la qualité de l'encadrement, du suivi des thèses, dans le financement des projets des doctorants et qui aboutissent à la reconnaissance de l'École doctorale à l'échelle internationale ont été appréciés par le comité. Elle entend bien poursuivre dans cette direction au cours du prochain quinquennal comme l'y engage le comité.

Elle tient cependant à émettre quelques remarques en réponse au rapport.

- Au sujet de deux faiblesses pointées par le comité (1. insuffisance des espaces de travail et de l'équipement technique ; 2. suivi professionnel des jeunes docteurs), la direction de l'École doctorale tient à préciser que la Présidence de Paris 8 s'est saisie des besoins urgents de l'École doctorale en matière d'équipement et qu'elle est consciente de la nécessité de mettre en place très rapidement un service administratif consacré au suivi professionnel des doctorants.
- La nouvelle Maison de la recherche qui ouvre ses portes à la fin du mois de mars 2019 devrait offrir immédiatement les conditions matérielles favorables au travail des étudiants (postes de travail réservés). Cependant, contrairement au comité, la direction de l'École doctorale doute que l'espace puisse à lui seul être un moyen pour répondre à « l'isolement des doctorants » (pointé par le comité et dont la direction n'a eu aucun écho malgré son travail régulier avec les représentants des doctorants) et enrichir les échanges qui sont un élément structurant propice à un « sentiment d'appartenance à une École doctorale » (p. 3). La direction rappelle que les doctorants de l'École doctorale PTS sont, en très grande majorité, salariés ; beaucoup vivent à l'étranger et la direction doute qu'une salle disponible soit suffisante pour les inciter à se réunir spécifiquement dans les murs qui abritent leur formation. La question est structurelle ; elle n'est pas matérielle. La direction pense que le sentiment d'appartenance à une même école a été, tout au contraire, exprimé par la volonté de très nombreux doctorants de participer à la visite de l'HCERES, participation qui ne relevait d'aucune obligation mais bien d'un choix spontané de leur part et d'une volonté d'engagement (comme le prouve également le fort dynamisme des représentants des doctorants dans la gestion de l'École doctorale). Elle espère, tout comme le souligne le rapport, que la mise en place d'un système de visioconférence fiable aidera à la diffusion des activités scientifiques des doctorants et aux échanges que la majorité d'entre eux nouent d'ores et déjà, dans et hors de l'École (rapport p. 5).

- La direction de l'École doctorale a été sensible au fait que le comité ait souligné les efforts engagés par la direction pour améliorer la communication entre elle et les doctorants. Elle s'interroge cependant sur la mention d'une communication qui « semble moins fluide » entre la direction et les directeurs de recherche (p. 3 du rapport d'évaluation). Elle tient à rappeler qu'elle reçoit et étudie toutes les demandes et tous les dossiers qui procèdent des directeurs de recherches, individuellement ou par la voie de leur laboratoire respectif. Le Bureau est également un organe collectif de travail efficace et pragmatique, réuni régulièrement (chaque mois) et où s'établit une communication franche et spontanée entre les directeurs de recherche et directeurs de laboratoire et la direction. La communication (et le débat d'idées) sont donc fluides même s'ils ne sont pas forcément consensuels et uniformisés dans un contexte dont le comité a souligné la complexité, l'actuelle direction ayant dû procéder à une rationalisation des conditions d'encadrement.
- La question de la définition et de la place de l'interdisciplinarité dans la formation a longuement occupé les échanges entre la direction de l'École, les directeurs de laboratoires présents et le comité au moment de la visite. À la suite des suggestions du comité, la direction a prévu la mise en place de Journées d'études spécifiquement consacrées à la « pratique » de l'interdisciplinarité (et non de la pluridisciplinarité que la direction tient à clairement distinguer, cf. p. 5 du rapport d'évaluation) afin de consolider et de rendre plus cohérente (comme l'y encourage le comité) la formation spécifique et interdisciplinaire qu'elle propose, articulée à celle organisée par les laboratoires, tant l'interdisciplinarité est fondée sur l'intégrité de chaque discipline. Elle tient à préciser que le fait que la vie scientifique des doctorants soit ancrée prioritairement dans les laboratoires relève, en effet, d'une politique scientifique pleinement assumée par l'École, discutée dans le cadre de son Bureau et de son Conseil. Par ailleurs, il lui semble que la non validation des éléments de formation sous forme d'ECTS que lui reproche le comité est un choix laissé par le ministère à l'appréciation de chaque École. La direction de PTS l'assume également, estimant qu'elle encourage l'autonomie du doctorant face à sa recherche. Elle suit néanmoins très attentivement la formation de chaque doctorant par le contrôle annuel de sa fiche de suivi (futur portfolio) et par l'examen de la fiche de validation signée par le directeur ; elle émet des remarques, si nécessaire.

Tout comme les membres du comité, la direction de l'École doctorale souhaiterait que les thèses financées soient en plus grand nombre. On peut déplorer que cette situation la dépasse, comme elle dépasse les universités en sciences humaines et sociales en France et en Europe. Elle constitue donc un point faible d'une grande relativité et largement partagé. Néanmoins, la direction de l'École doctorale tient à insister sur le fait que l'université Paris 8 et l'université Paris Lumières ont, dans ce domaine et pendant le dernier quinquennal, travaillé à l'augmentation du nombre des financements de thèse.

Catherine Verna  
Directrice de l'ED PTS

Brigitte Félix  
Directrice adjointe de l'ED PTS